

DÉPARTEMENT
DE L'ARIÈGE
DE_2025_014

République française

Membres en exercice : 14
Présents : 9
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 26/08/2025

Le trois septembre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON

Représentés : Serge GARCIA représenté par Josiane BERGE, Mickaële REIS représentée par Christophe BAUZOU

Excusés :

Absents : Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

Secrétaire de séance : Simone BIELLE

Objet : Travaux places

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédents échanges en conseil du 03/10/2023 et 28/11/2023 et 30/01/2024 concernant le projet d'embellissement des places du village.

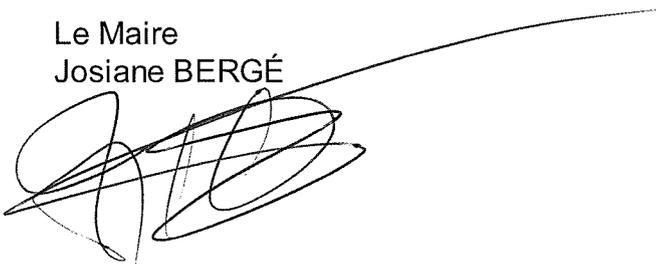
Madame le Maire avait pris contact avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) afin d'harmoniser les places du village avec la construction des OPH. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement de ce projet de réfection de la place Bonnes Aygues et de la Grande Place. Elle précise que même si le nombre de logements a été revu à la baisse par rapport au 1^{er} projet des OPH à la suite d'un problème de sécurité (les voiries n'étant pas adaptées pour un important trafic) il y aura un manque de places de stationnements, d'où la nécessité de refaire la Grande Place.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la réfection des 2 places et donne pouvoir à Madame le Maire de continuer la collaboration avec le CAUE.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Simone BIELLE

